

- 8529.90.bb Un changement à ce numéro tarifaire de tout autre numéro tarifaire.
- 8529.90.cc Un changement à ce numéro tarifaire de tout autre numéro tarifaire.
- 8529.90.dd Un changement à ce numéro tarifaire de tout autre numéro tarifaire.
- 8529.90.ee Un changement à ce numéro tarifaire de tout autre numéro tarifaire.
- 8529.90.ff Un changement à ce numéro tarifaire de tout autre numéro tarifaire.
- 8529.90 Un changement à cette sous-position de toute autre position; ou
- Aucun changement de classement tarifaire requis à la sous-position 8529.90, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la position 85.29 soit originaire.
- 85.30 Un changement à cette position de toute autre position; ou
- Un changement à l'une des sous-positions 8530.10-8530.80 de la sous-position 8530.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8530.90 soit originaire.
- 85.31 Un changement à cette position de toute autre position; ou
- Un changement à l'une des sous-positions 8531.10-8531.80 de la sous-position 8531.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8531.90 soit originaire.
- 85.32 Un changement à cette position de toute autre position; ou
- Un changement à l'une des sous-positions 8532.10-8532.30 de la sous-position 8532.90, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, à condition qu'au moins une catégorie de matières identiques ou similaires prévues à la sous-position 8532.90 soit originaire.